



SEANCE DU  
15 décembre 2025

OBJET DE LA  
DELIBERATION

RAPPORT ANNUEL SUR LE  
PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC DE  
L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT 2024

ACTE PRIS PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 15 décembre 2025**

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 9 décembre 2025 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAU CHRISTOPHE). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). MM. MARTIN Bernard (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel (Proc. De M. BLONDEAU Nathalie). Mme KACZYNSKI Marianne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme BLONDEAU Nathalie. MM. HENAU CHRISTOPHE. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 224.5 et L. 226-17-1 prévoit la communication aux collectivités du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire de l'eau et de l'assainissement.

Par courrier en date du 7 novembre 2025, la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN a transmis à la Commune le rapport de l'année 2024.

Il est proposé à l'Assemblée d'en prendre connaissance et d'émettre un avis sur le rapport.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les articles L. 224-5, L. 224-17-1 et L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport présenté par la CAHC sur le prix et la qualité du service public communautaire d'eau et d'assainissement concernant l'année 2024,

**Et après en avoir délibéré, par 24 Voix Pour** (M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAU CHRISTOPHE). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). MM. MARTIN Bernard (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel (Proc. De M. BLONDEAU Nathalie)).

**REÇU EN PREFECTURE**

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

*M. SZYSZKA Jacques). MM. MARTIN Bernard (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). RUCAR André. SLEZAK Jimmy. Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel (Proc. De M. BLONDEAU Nathalie). Mme KACZYNSKI Marianne) et 1 Abstention (M. GIBOIRE Antoine).*

**- PREND ACTE** dudit rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public communautaire de l'eau et de l'assainissement, consultable au Secrétariat Général de la Mairie et sur le site internet de la Ville.

**- RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20251215-DELI202518-